



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue le 14 janvier 2019, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Madame la mairesse, Thérèse Francoeur, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

- M. Éric Provencher – conseiller siège n° 1
- M. Simon Lauzière, conseiller siège n° 3
- M. Christian Girardin – conseiller siège n° 4
- M. Jean-François De Plaen – conseiller siège n° 6

Sont absents :

- M. Douglas Beard - conseiller siège n° 2
- Mme Suzanne Dandurand - conseillère siège n° 5

Est également présente :

Mme Martine Bernier, directrice générale et secrétaire-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée ouverte à 19 h 30.

#### 001-01-2019 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal attestent avoir reçu tous les documents inhérents à la présente séance, 72 heures avant la tenue de celle-ci, tel que prévu par la loi;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par M. ERIC PROVENCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.



#### ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 14 janvier 2019

##### 1 Ouverture de la séance

##### 2 Adoption de l'ordre du jour

##### 3 Adoption des procès-verbaux

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018
- 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018

##### 4 Communiqués et correspondance



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### **5 Administration et finances**

- 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour décembre 2018
- 5.2 Dépôt - Activités de fonctionnement à des fins fiscales
- 5.3 Adoption Règlement de taxation 2019
- 5.4 Dépenses incompressibles 2019
- 5.5 Désabonnement RIMQ
- 5.6 Abonnement Québec Municipal
- 5.7 EÉC - Demande d'aide financière
- 5.8 CEGEP - Bourse étudiante 2019
- 5.9 Embauche d'une aide à la trésorerie par intérim
- 5.10 Infotech - Implantation du rôle en ligne

### **6 Sécurité publique**

- 6.1 Prévention 2019 - Mandat à Prévention-Formation Kingsey

### **7 Travaux publics**

- 7.1 Excédent déneigement 2018-2019
- 7.2 Reddition de compte PAERRL 2018

### **8 Hygiène du milieu**

- 8.1 Rapport mensuel d'enfouissement VS recyclage
- 8.2 Appel d'offre - Vidange fosses septiques
- 8.3 Appel d'offre - Composteurs domestiques
- 8.4 Activité d'implantation des composteurs domestiques

### **9 Aménagement et urbanisme**

- 9.1 Formation ADMQ - Milieux humides

### **10 Loisirs et culture**

- 10.1 Jeudis en chansons 2019
- 10.2 Formation LSCQ - Aménagement et entretien - patinoires extérieures
- 10.3 Autorisation de passage - La Randonnée Jimmy Pelletier
- 10.4 Programme d'assurance des OSBL de l'UMQ
- 10.5 CSF - Intégration des arts

### **11 Sujets divers**

### **12 Rapport des élus**

### **13 Période de questions**

### **14 Levée de la séance**

**ADOPTÉE**

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **002-01-2019 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, tel que présenté.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

**003-01-2019 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 17 DÉCEMBRE 2018**

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE  
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**004-01-2019 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU 17 DÉCEMBRE 2018**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE**

Un tableau des correspondances reçues durant le mois de décembre est remis à chacun des élus.

**5. ADMINISTRATION ET FINANCES**

*Le conseiller Douglas Beard se joint à l'assemblée à 19 h 44*

**005-01-2019 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS  
POUR DÉCEMBRE 2018**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de décembre 2018, soumis par la directrice générale et secrétaire-trésorière et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### *Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey*

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey, QC J0B 2T0

Tél. : (819) 848-2321 Fax : (819) 848-2202

Courriel : reception@saintfelixdekingsey.ca

### Séance du conseil du 14 JANVIER 2019

<b>Revenus</b>	<b>59 763.73 \$</b>
Taxes	29 232.88 \$
Taxes perçues d'avance	392.34 \$
Protection incendie	3 940.17 \$
Permis & dérogation	370.00 \$
Mutation immobilières	281.34 \$
Imposition Carrière / sablière	18 167.27 \$
Location salle	250.00 \$
Revenus de photocopies et télécopies	5.50 \$
Compte à recevoir général	7124.23
<b>Dépenses</b>	<b>420 739.80 \$</b>
Rémunération des élus	14 625.19 \$
Rémunération régulière	34 831.13 \$
Rémunération incendie	10 307.02 \$
Factures incompressibles (déjà payées)	189 453.40 \$
Factures à payer	171 523.06 \$

**ADOPTÉE**

#### 5.2 **DÉPÔT – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR DÉCEMBRE 2018**

La directrice générale remet à la table du Conseil municipal le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période de décembre 2018. La mairesse dépose ledit rapport séance tenante.

#### 006-01-2019 5.3 **ADOPTION – RÈGLEMENT DE TAXATION 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil adopte sans changement le règlement N° : 612 intitulé : Règlement numéro 612 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations pour l'exercice financier 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement a pour objet de prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations pour l'exercice financier 2019.

**CONSIDÉRANT QU'**aucune dépense n'est entraînée par ce règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** tel que requis par la Loi, des copies sont mises à la disposition du public à la présente séance du Conseil;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ordonne et statue que le règlement N° : 612, intitulé : Règlement numéro 612 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales et des compensations pour l'exercice financier 2019, soit adopté.

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY**

**RÈGLEMENT N° 612**  
**SUR LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES**  
**ET DES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019**

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations pour l'exercice financier 2019;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 par le conseiller M. SIMON LAUZIÈRE;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur proposition de \_\_\_\_\_  
Appuyé par \_\_\_\_\_  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le règlement suivant soit adopté :

### **DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES**

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

L'expression « taxe foncière » comprend toutes les taxes foncières de même que tous les modes de tarification et les compensations exigés d'une personne, en raison du fait qu'elle est propriétaire d'un immeuble.

#### **ARTICLE 3**

Les taxes foncières doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque le montant des taxes foncières est égal ou supérieur à 300,00 \$, celles-ci peuvent être payées, en un versement unique ou en deux ou trois ou quatre versements égaux.

#### **ARTICLE 4**

Le versement unique ou les versements des taxes foncières doivent être effectués au plus tard :

- 1<sup>er</sup> versement : trentième (30<sup>e</sup>) jour suivant l'expédition du compte;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

- 2<sup>e</sup> versement : quatre-vingtième (80<sup>e</sup>) jour suivant le premier versement;
- 3<sup>e</sup> versement : quatre-vingtième (80<sup>e</sup>) jour suivant le deuxième versement;
- 4<sup>e</sup> versement : quatre-vingtième (80<sup>e</sup>) jour suivant le troisième versement;

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour durant lequel le bureau municipal est fermé, celle-ci est reportée au 1<sup>er</sup> jour d'ouverture suivant.

### ARTICLE 5

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

### ARTICLE 6

Les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 15 % à compter du moment où ils deviennent exigibles.

Ce taux s'applique également à toute créance due à la Municipalité.

### ARTICLE 7

Les taux de taxes et les compensations pour l'exercice financier 2019 sont établis ainsi :

#### **7.1 TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

La taxe foncière imposée par le présent règlement, laquelle sera prélevée pour l'exercice financier 2019, s'établit à un taux de 0,803 \$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation pour tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité.

#### **7.2 TAUX DE TAXE SPÉCIALE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

La taxe spéciale imposée par le règlement d'emprunt n° 475 s'établit à un taux de 0,0272 \$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation pour tout immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité.

#### **7.3 TAUX DE COMPENSATION POUR LES SERVICES – ORDURES**

Pour le service de la collecte des ordures et du recyclage, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2019, à toutes les unités de logement d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité, afin de payer les frais de collecte, de transport et de disposition des matières résiduelles ainsi que le coût d'administration de ce service, une compensation dont le taux s'établit comme suit :

- Un logement résidence permanente..... 1 unité .....180.51 \$
- Un logement résidence saisonnière .....½ unité.....90.25 \$
- Un commerce représentant ..... 2 unités .....361.01 \$



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

- Une industrie représentant ..... 3 unités .....541.52 \$

Pour les résidences, le tarif de base unitaire comprend les frais de collecte, de transport et de disposition d'un bac noir, d'un ou deux bacs verts.

Pour les résidences qui possèdent plus d'un bac noir, le premier bac excédentaire sera facturé au tarif de 90.25 \$ et les suivants au tarif de 180.51 \$ chacun.

Pour les commerces et industries qui possèdent des bacs noirs excédentaires, chaque bac excédentaire sera facturé au tarif de 180.51 \$.

### **7.4 TAUX DE COMPENSATION POUR LES SERVICES – RÉSEAU D'ÉGOUTS DU VILLAGE**

Pour le paiement des coûts reliés au service d'égouts, incluant le montant pour la réserve financière prévue par l'article 7 du règlement n° 529, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2019, de tout propriétaire d'un immeuble raccordé au réseau d'égouts, pour chaque immeuble dont il est propriétaire, une compensation dont le taux s'établit comme suit :

- 311.92 \$ par bâtiment principal ou par logement de tout bâtiment principal qu'il soit occupé ou non;
- 311.92 \$ par bâtiment secondaire raccordé distinctement au réseau d'égouts qu'il soit occupé ou non;
- 311.92 \$ par industrie ou commerce de 0 à 19 employés;
- 623,83 \$ par industrie ou commerce de 20 à 49 employés;
- 935,75 \$ par industrie ou commerce de 50 employés et plus.

### **7.5 TAUX DE COMPENSATION POUR LES SERVICES – MESURAGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

Pour le service de mesurage des boues de fosses septiques prévu par le règlement n° 600, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2019, de tout propriétaire d'une résidence isolée, d'un chalet, d'un commerce ou d'une industrie, une compensation dont le taux est fixé à 10 \$ par fosse à mesurer.

Il est imposé et sera exigé du propriétaire une compensation de 20 \$, pour l'exercice financier 2019, dans les cas où le propriétaire d'une résidence isolée ne donne pas accès au puisard ou à la fosse, que le dégagement des couvercles n'est pas adéquat ou encore en cas de refus du propriétaire de consentir à l'exécution des travaux de mesurage.

### **7.6 TAUX DE COMPENSATION POUR LES SERVICES – VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

Pour le service de vidange des boues de fosses septiques prévu par le règlement n° 600, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2019, de tout propriétaire d'une résidence isolée, d'un chalet, d'un commerce ou d'une industrie, où une vidange est effectuée, une compensation dont le taux s'établit comme suit :

Vidange sélective

- 150,08 \$ par immeuble permanent.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

Vidange totale

- 183,09 \$ par immeuble permanent.

Vidange d'une fosse de plus de 2 000 gallons ou vidange en urgence

- Prix coûtant à la Municipalité.

Il est imposé et sera exigé du propriétaire une compensation de 20 \$, pour l'exercice financier 2019, dans les cas où l'accessibilité au puisard ou à la fosse n'a pas été donnée, le dégagement des couvercles n'est pas adéquat ou encore en cas de refus du propriétaire de consentir à l'exécution des travaux de vidange.

### **7.7 TAUX DE COMPENSATION POUR LES SERVICES – INSTALLATION DES PLAQUES DE NUMÉROS CIVIQUES**

Pour le service d'installation des plaques de numéros civiques prévu par le règlement n° 578, il est imposé et sera exigé, pour l'exercice financier 2019, de tout propriétaire d'un bâtiment situé à la campagne, tel que décrit à l'annexe B du règlement n° 578, une compensation dont le montant est égal au coût assumé par la Municipalité.

#### **ARTICLE 8**

Aux fins d'acquisition ou de fourniture de biens et services divers en 2019, il est imposé et sera exigé de toute personne requérant ce bien ou ce service le paiement du tarif suivant :

Achat d'un bac à ordures ou à recyclage (noir ou vert)	prix coûtant
Pièces de remplacement pour un bac endommagé	prix coûtant
Installation d'un poteau de signalisation	prix coûtant
Installation d'une plaque d'adresse civique	prix coûtant
Licence pour le 1 <sup>er</sup> chien	20,00 \$
Licence pour le 2 <sup>e</sup> chien	35,00 \$
Épinglette de la Municipalité	
• Au comptoir	1,50 \$
• Par la poste	5,00 \$
Carte routière de la Municipalité	
• Grand format couleur	2,00 \$
Transmission et reproduction de documents	
• Tel qu'il est défini par le règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels.	

#### **ARTICLE 9**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 007-01-2019 5.4 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2019

**CONSIDÉRANT QUE** différentes factures, versements ou contributions financières, dont le fournisseur, la périodicité ou la date de paiement ainsi que le montant à payer sont déjà connus en début d'année;

**CONSIDÉRANT** le Règlement numéro 532-3 intitulé : *Règlement n° 532-3 décrétant une délégation de pouvoirs et abrogeant les règlements n° 532-1 et 532-2* ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. ERIC PROVENCHER

Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à payer les dépenses incompressibles et à affecter les postes budgétaires ci-dessous mentionnés, à la réception des factures ou à l'échéance de leur paiement :

- Rémunération et allocations de dépenses du maire et des conseillers;
- Rémunération des employés municipaux;
- Rémunération des pompiers;
- Retenues sur les salaires à verser aux gouvernements, incluant les assurances collectives;
- Frais de poste;
- Téléphone (Bell Canada et Bell Mobilité);
- Internet (Bell Canada et Câblvision Warwick);
- Hydro-Québec;
- Crédits de taxes;
- Essence des véhicules (carte Sonic);
- Tout montant dû à la suite de l'octroi d'un contrat;
- Tout montant suivant l'autorisation d'une dépense par résolution (ex. : formation, frais de déplacement et de repas, etc.);
- Toutes dépenses payées par un employé pour le compte de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

### 008-01-2019 5.5 DÉSABONNEMENT RIMQ

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité possède un abonnement annuel sur RIMQ (*Réseau d'Information Municipal du Québec*);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité ne désire pas renouveler cet abonnement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. ERIC PROVENCHER

Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le Conseil Municipal ne renouvelle pas l'abonnement annuel 2019 sur RIMQ.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### **009-01-2019 5.6 ABONNEMENT QUÉBEC MUNICIPAL**

**SUR PROPOSITION** de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser que la Municipalité adhère à un abonnement annuel auprès de Québec Municipal, au coût de 142.80 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

### **010-01-2019 5.7 ÉEC – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER  
Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à la demande de subvention à Emplois été Canada 2019, dans le cadre du recrutement de personnel pour le camp de jour.

**ADOPTÉE**

### **011-01-2019 5.9 CÉGEP – BOURSE ÉTUDIANTE 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la remise de bourse est source de fierté et de motivation dans la poursuite des études des récipiendaires et qu'elle contribue à l'essor de la relève;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyé par M. ERIC PROVENCHER  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey verse une bourse étudiante, au montant de 350 \$, à la Fondation du Cégep de Drummondville pour l'année scolaire 2018-2019.

**ADOPTÉE**

### **012-01-2019 5.10 EMBAUCHE D'UNE AIDE À LA TRÉSORERIE PAR INTÉRIM**

**CONSIDÉRANT** l'absence pour une durée indéterminée de la secrétaire-trésorière adjointe, et ce, depuis le 6 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Françoise Dorval accepte d'occuper ce poste, par intérim, et ce, depuis le 9 janvier 2019;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité retienne les services de madame Françoise Dorval au titre de secrétaire-trésorière par intérim.

**QUE** les conditions de travail de Mme Françoise Dorval soient plus amplement décrites à un contrat de travail.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

**QUE** la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à signer le contrat de travail de la secrétaire-trésorière par intérim.

**ADOPTÉE**

### 013-01-2019 5.11 INFOTECH – IMPLANTATION DU RÔLE EN LIGNE

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire rendre le rôle d'évaluation disponible en ligne, sur son site internet;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Infotech offre le portail Infotech « Rôle en ligne » volet public et professionnels;

**CONSIDÉRANT** la proposition de service d'Infotech pour l'implantation et l'installation du Portail « Rôle en ligne » volet public et professionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Portail est offert gratuitement et dès que les revenus de transactions auront généré un montant plafond de 2 000 \$, les revenus subséquents des transactions seront partagés entre Infotech (65%) et la municipalité (35%);

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE  
Appuyée par M. ERIC PROVENCHER  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité accepte la proposition d'Infotech pour l'implantation et l'installation du Portail « Rôle en ligne » volet public et professionnels et que les revenus des transactions seront partagés entre Infotech (65%) et la municipalité (35%) à partir du moment où les revenus auront généré un montant plafond de 2 000 \$, pour couvrir les frais inhérents au module et à la maintenance.

**ADOPTÉE**

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 014-01-2019 6.1 PRÉVENTION 2019 - MANDAT À PRÉVENTION FORMATION KINGSEY

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de M. Yannick Grenier de la firme *Prévention Formation Kingsey*, datée du 14 juin 2018, au montant de 11 740 \$ plus les taxes applicables, et ce, pour le mandat de prévention incendie pour l'année 2019;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE  
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** retenir et mandater M. Yannick Grenier de la firme *Prévention Formation Kingsey*, pour les services de prévention incendie de l'année 2019, au montant de 11 740 \$ plus les taxes applicables, comme décrit à son offre de service datée du 14 juin 2018.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 7. TRAVAUX PUBLICS

#### 7.1 EXCÉDENT DÉNEIGEMENT 2018-2019

*Le conseiller Christian Girardin déclare son apparence de conflit d'intérêt et se retire de l'assemblée à 20 h.*

Ce point est reporté à une prochaine séance du Conseil municipal.

*Le conseiller Christian Girardin réintègre son poste à 20 h 04.*

#### 015-01-2019 7.2 REDDITION DE COMPTE PAERRL 2018

**CONSIDÉRANT QUE** le MTQ (*Ministère des Transports du Québec*) a versé une compensation de 298 088 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la compensation distribuée à la Municipalité vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyé par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey informe le MTQ de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 8. HYGIÈNE DU MILIEU

#### 8.1 RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

<b><u>Site d'enfouissement</u></b>				
	<b>Cumulatif</b>	<b>Cumulatif</b>	<b>Différence</b>	
	2017	2018		
Janvier	39.07	41.70	2.63	↑
Février	30.45	35.08	4.63	↑
Mars	33.48	31.95	(1.53)	↓
Avril	66.20	57.01	(9.19)	↓
Mai	96.32	105.98	9.66	↑
Juin	53.07	58.14	5.07	↑
Juillet	54.04	69.04	15.00	↑
Août	69.99	54.63	(15.36)	↓
Septembre	54.92	53.08	(1.84)	↓
Octobre	83.61	86.03	2.42	↑
Novembre	40.65	44.38	3.73	↑
Décembre	28.37			□
<b>TOTAL :</b>	<b>650.17</b>	<b>637.02</b>	<b>15.22</b>	<b>↓</b>

<b><u>Centre de récupération</u></b>				
	<b>Cumulatif</b>	<b>Cumulatif</b>	<b>Différence</b>	
	2017	2018		
Janvier	10.84	12.26	1.42	↑
Février	8.80	8.64	(0.16)	↓
Mars	14.94	12.83	(2.11)	↓
Avril	10.74	10.29	(0.45)	↓
Mai	11.40	12.02	0.62	↑
Juin	13.54	11.86	(1.68)	↓
Juillet	10.91	13.45	2.54	↑
Août	14.72	15.16	0.44	↑
Septembre	9.81	9.87	0.06	↑
Octobre	10.10	10.57	0.47	↑
Novembre	11.13	9.65	(1.48)	↓
Décembre	10.97			
<b>TOTAL :</b>	<b>137.90</b>	<b>126.60</b>	<b>(0.33)</b>	<b>↓</b>



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### **016-01-2019 8.2 APPEL D'OFFRE – VIDANGE FOSSES SEPTIQUES**

**SUR PROPOSITION** de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Appuyé par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** procéder à un appel d'offres par invitation pour la vidange des installations septiques.

**QUE** le cahier de charge soit présenté au conseil à une séance ultérieure;

**QUE** le prix demandé soit pour une période d'une et de deux années, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 et du 1<sup>er</sup> janvier au 31 janvier 2020.

**ADOPTÉE**

### **017-01-2019 8.3 APPEL D'OFFRES – COMPOSTEURS DOMESTIQUES**

**CONSIDERANT QUE** la Municipalité s'est vue octroyer une aide financière dans le cadre du programme ACDC pour l'achat de composteurs domestiques;

**EN CONSEQUENCE,**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyé par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** procéder à un appel d'offres par invitation pour l'achat de composteurs domestiques.

**QUE** le cahier de charge soit présenté au conseil à une séance ultérieure

**ADOPTÉE**

### **018-01-2019 8.4 ACTIVITÉ D'IMPLANTATION DES COMPOSTEURS DOMESTIQUES**

**CONSIDERANT QUE** la Municipalité s'est vue octroyer une aide financière dans le cadre du programme ACDC pour l'achat de composteurs domestiques;

**CONSIDERANT QUE** la Municipalité lance un appel d'offres sur invitation pour l'achat de composteurs domestiques;

**CONSIDERANT QUE** la Municipalité désire informer et promouvoir, auprès de ses citoyens, l'implantation et l'utilisation de composteurs domestiques;

**EN CONSEQUENCE,**

Sur proposition de M. ERIC PROVENCHER

Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité affecte une somme de 5 000 \$, prévue au budget 2019, pour des activités d'information, de promotion, d'implantation et d'utilisation de composteurs domestiques, auprès des citoyens de la municipalité.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### 9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

#### 019-01-2019 9.1 FORMATION ADMQ – MILIEUX HUMIDES

**CONSIDÉRANT QUE** l'ADMQ (*Association des directeurs municipaux du Québec*) offre une formation intitulée « *Protection de l'environnement et conservation des milieux humides : nouvelles obligations et manière de faire* », au coût approximatif de 435 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** pour Mme Martine Bernier, directrice générale, cette formation est gratuite;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Bernier recommande l'inscription de Mme Hélène Ménard à cette formation, inspectrice en bâtiment et en environnement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. ERIC PROVENCHER

Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le Conseil municipal autorise l'inscription de Mme Martine Bernier, directrice générale ainsi que Mme Hélène Ménard, inspectrice en bâtiment et en environnement, à la formation « *Protection de l'environnement et conservation des milieux humides : nouvelles obligations et manière de faire* » offerte par l'ADMQ et qui se déroulera le 19 mars 2019 à Drummondville, au coût *approximatif* de 435 \$ plus les taxes applicables, pour l'inscription de Mme Ménard uniquement;

**QUE** les frais de déplacement et de repas soient remboursés selon la politique en vigueur et sur présentation de pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

### 10. LOISIRS ET CULTURE

#### 020-01-2019 10.1 JEUDIS EN CHANSONS 2019

**CONSIDÉRANT QUE** la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) relance le programme d'assistance financière pour la tenue d'un spectacle dans le cadre de l'événement des Jeudis en chansons;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal souhaite, en 2019, participer de nouveau à cet événement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit mandatée à effectuer les démarches nécessaires et l'envoi des documents requis pour l'obtention d'une subvention de la SSJB, en vue de tenir l'édition 2019 des Jeudis en chansons au sein de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

### **021-01-2019 10.2 FORMATION LSCQ – AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN – PATINOIRES EXTÉRIEURES**

**CONSIDÉRANT QU'**une formation sur l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures a eu lieu, vendredi le 14 décembre 2018.

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation était offerte par LSCQ (*Loisir et sport Centre-du-Québec*) au coût de 60 \$ par personne plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Bruno Gamache, directeur des travaux publics ainsi que M. Michel Moore, aide-voirie, ont assisté à cette formation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. ERIC PROVENCHER

Appuyée par M. DOUGLAS BEARD

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner la dépense de 120 \$ pour la participation de M. Bruno Gamache et M. Michel Moore à la formation sur l'aménagement et l'entretien des patinoires extérieures offerte par LSCQ au coût de 60 \$ par personne plus les taxes applicables, qui a eu lieu le vendredi le 14 décembre 2018;

**ADOPTÉE**

### **022-01-2019 10.3 AUTORISATION DE PASSAGE – LA RANDONNÉE JIMMY PELLETIER**

**CONSIDÉRANT** l'activité cycliste « *La Randonnée Jimmy Pelletier (RJP)* » qui passera dans la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey le 29 juin 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** la SQ (*Sûreté du Québec*) et le MTQ (*Ministère des Transports du Québec*) demandent à recevoir l'autorisation de passage des villes parcourues sur le trajet;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN

Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'activité cycliste « *La Randonnée Jimmy Pelletier (RJP)* » à passer dans la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey le 29 juin 2019, tel que décrit au plan fourni avec leur demande.

**ADOPTÉE**

### **023-01-2019 10.4 PROGRAMME D'ASSURANCE DES OSBL DE L'UMQ**

**CONSIDÉRANT** la résolution N° : 194-08-2017;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. ÉRIC PROVENCHER

Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le Conseil municipal autorise le renouvellement des assurances du programme d'assurances des OSBL de l'UMQ, les OSBL suivants :

- Afeas;
- Association des Propriétaires du domaine Descôteaux;
- Chevaliers de Colomb;
- Fadoq;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

- Journal local *Le Félix*;
- KASQUAD Centre-du-Québec;
- La Fabrique;
- Loisirs Kingsey;

**ADOPTÉE**

### 024-01-2019 10.5 CSF – INTÉGRATION DES ARTS

**CONSIDÉRANT** le projet de réfection de l'ancien presbytère en Carrefour Saint-Félix;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est soumis au programme d'intégration des arts en vertu de l'obtention de la subvention du PIQM;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

Appuyée par M. SIMON LAUZIÈRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser une dépense approximative de 9 945 \$ en vertu du programme d'intégration des arts de la subvention obtenue du PIQM.

**ADOPTÉE**

### 11. SUJETS DIVERS

### 12. RAPPORT DES ÉLUS

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question s'est tenue conformément à l'ordre-du-jour.

### 025-01-2019 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

**CONSIDÉRANT QUE** tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD

**QUE** la séance soit levée à 20 h 38.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Mme Thérèse Francoeur, *AMA*  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Martine Bernier, *DMA*  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.  
Signé à Saint-Félix-de-Kingsey le 11 février 2019.